

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE****Séance du 25 février 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 50

Délibération n° 2022-27**Objet de la délibération : Délibération relative au Débat d'Orientation Budgétaire - Budget 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq février, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à BRIGNOLES, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 18 février 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, DECANIS Alain, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, BETRANCOURT Claude, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, GUIOL André, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, MAZZOCCHI Lionel, NEDJAR Laurent, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie

Absents excusés :

- **dont suppléés** : PAUL Jacques par DELAFOSSE Fabienne, HOFFMANN Olivier par CLERC Francine

- **dont représentés** : VERAN Jean-Pierre donne procuration à BREMOND Didier, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à DECANIS Alain, KHADIR Paul donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LE METER Sophie donne procuration à BETRANCOURT Claude, MONDANI Denis donne procuration à SALOMON Nathalie, PIANELLI Serge donne procuration à DELZERS Catherine, VALLOT Philippe donne procuration à BREMOND Didier

Absents : FREYNET Jacques, KIEFFER Bertrand**Secrétaire de Séance** : Madame Carine PAILLARD

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2312-1 et L5211-36 ;

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique, dite loi « engagement et proximité » ;

VU l'article 27 du règlement intérieur des assemblées de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte adopté par délibération n° 2020-259 du Conseil communautaire du 28 septembre 2020 ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU le rapport d'orientation budgétaire 2022 présenté en séance ;

CONSIDERANT que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus et doit avoir lieu dans les deux mois précédents l'examen du budget ;

CONSIDERANT que ce débat permet à l'Assemblée délibérante :

- d'une part, de discuter des orientations générales budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels envisagés, de l'évolution des caractéristiques de l'endettement de la commune,
- et d'autre part, d'être informée sur la prospective financière de la Collectivité et de l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ;

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions de la loi dite « loi engagement et proximité », il convient de présenter un état récapitulatif des indemnités 2021 des élus locaux avant le 15 avril 2022, document annexé au rapport d'orientation budgétaire ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 14 février 2022 ;

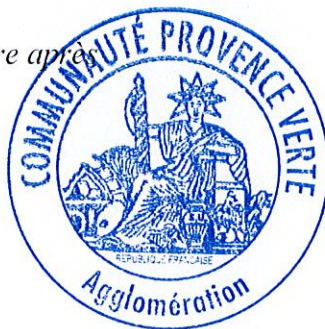
Il est demandé au Conseil de Communauté :

- **de prendre acte que le débat d'orientation 2022 a eu lieu conformément aux dispositions prévues à l'article L.2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à BRIGNOLES, le 25 février 2022

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le*



Le Président,

Didier BREMOND